



CONSEIL — 234^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, MERCREDI 12 MARS 2025, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Administration de la justice au Secrétariat de l'OACI

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15682 qui, conformément aux décisions prises par le Conseil à sa 230^e session (voir C-DEC 230/4), rend compte des prochaines étapes de la transition de la Commission de recours de l'OACI administrée en interne au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (UNDT). Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

2. Après examen, le Conseil :

- a) note que l'OACI travaille à la conclusion des arrangements administratifs et financiers entre elle et le Bureau de l'administration de la justice (BAJ) de l'Organisation des Nations Unies ;
- b) approuve les modifications des articles X et XI du *Code du personnel de l'OACI* présentées dans l'appendice de la note C-WP/15682, qui seront promulguées à la suite de la conclusion officielle des arrangements avec le Bureau de l'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies ;
- c) prend note de l'intention de l'OACI de participer au mécanisme d'appui au personnel du Bureau de l'aide juridique au personnel de l'ONU, comme indiqué au paragraphe 4.2 de la note C-WP/15682 ;
- d) prend également note des mesures que le Secrétariat met en place pour renforcer les mécanismes internes informels de l'Organisation afin de régler les différends potentiels qui pourraient survenir entre le personnel et l'Organisation, notamment en nommant un médiateur à plein temps ;
- e) demande au Secrétariat de continuer à suivre le nombre d'affaires et de tenir le COG et le Conseil informés à cet égard, en vue de leur donner la possibilité d'examiner l'efficacité des nouveaux arrangements avec le Tribunal du contentieux administratif ;

- f) rappelant sa décision de la 228^e session (voir le résumé C-DEC 228/1), prend note des travaux menés par le Secrétariat pour examiner l'efficacité et le rapport coût-efficacité des arrangements actuels de l'Organisation avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Projet de note de travail de l'Assemblée – Projets de barèmes des contributions pour 2026, 2027 et 2028

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15689, qui contient un projet de note de travail de l'Assemblée décrivant les projets de barèmes des contributions pour 2026, 2027 et 2028. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité des finances (FIC) sur la question.

4. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée sur les projets de barèmes des contributions pour 2026, 2027 et 2028 ;
- b) approuve le projet de résolution figurant dans l'appendice B du projet de note de travail de l'Assemblée, en vue de sa présentation à la 42^e session de l'Assemblée.

Prévisions budgétaires du Fonds AOSC et de l'ARGF pour 2025 et pour le triennat 2026-2028

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15650, qui présente les prévisions budgétaires 2025 actualisées pour le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF), ainsi que les prévisions budgétaires de l'ARGF et du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour le triennat 2026-2028. Il est aussi saisi pour examen d'un rapport verbal conjoint du Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre (TCC) et du Comité des finances (FIC) sur la question.

6. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15650, ainsi que des observations sur la question présentées par le TCC et le FIC et figurant dans le rapport verbal conjoint des deux comités ;
- b) approuve les prévisions budgétaires du Fonds AOSC pour le triennat 2026-2028 ;
- c) approuve les prévisions budgétaires de l'ARGF pour l'année 2025 et pour la période triennale 2026-2028 ;
- d) demande au Secrétariat de fournir une ventilation des éléments de coût du Fonds AOSC, y compris les contributions supplémentaires du Fonds AOSC au budget ordinaire, dans les futures versions de ce rapport ;
- e) note que les problèmes et les contraintes économiques sur le plan mondial, y compris ceux rencontrés dans le secteur de l'aviation, peuvent avoir une incidence sur la performance du Fonds AOSC et de l'ARGF.

Projet de plan d'activités de l'OACI pour 2026-2027-2028

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15645, qui conformément aux décisions qu'il a prises à sa 233^e session (voir le résumé C-DEC 233/8), présente une version actualisée du projet de plan d'activités de l'OACI pour 2026-2028. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal conjoint du Comité de la gouvernance (COG) et du Comité des finances (FIC) sur la question.

8. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le projet de plan d'activités de l'OACI pour 2026-2028, tel qu'il figure dans l'appendice B de la note C-WP/15645, sous réserve de l'inclusion de la modification supplémentaire proposée par le COG et le FIC, et reflétée dans leur rapport verbal conjoint, modifiant la page 9 du projet de plan d'activités comme suit :

« Élaborer des politiques, des SARP, des cadres réglementaires, des orientations et des outils harmonisés à l'échelle mondiale, qui permettent aux utilisateurs actuels de l'espace aérien et aux nouveaux acteurs d'opérer en toute sécurité, et aider les États à les mettre en œuvre et à les adapter continuellement ; et prendre en compte les 5 catégories d'événements à risque élevé du GASP (perte de contrôle en vol, incursion sur piste, sortie de piste, impact sans perte de contrôle, collision en vol) » ;

- b) invite la Commission de navigation aérienne (ANC) à examiner la hiérarchisation des projets et des activités relatifs à la sécurité et à la navigation aérienne, qui figure dans le Plan d'opération triennal de l'OACI, et à rendre compte des résultats de cet exercice de hiérarchisation au Conseil lors d'une prochaine session.

Propositions de projet de budget ordinaire pour 2026-2027-2028

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15646, qui présente trois scénarios pour le projet de budget ordinaire de l'Organisation pour le triennat 2026-2027-2028. Ces scénarios se fondent sur les hypothèses acceptées précédemment par le Conseil (voir la note C-WP/15609 et le résumé C-DEC 233/5). Le Conseil est en outre saisi d'un rapport verbal (révision n° 1) du Comité des finances (FIC) sur ce point.

10. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Secrétariat pour son engagement continu dans l'affinement des scénarios budgétaires, en collaboration avec le Président et le Vice-Président du FIC, et à cet égard, salue l'élaboration du scénario de budget base zéro (BBZ), notant que ces informations offrent une occasion unique d'examiner le niveau de financement nécessaire pour remplir la mission de l'Organisation ;
- b) note que le niveau de financement dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle (CNN) est insuffisant pour faire face aux réalités opérationnelles, aux nouvelles priorités et à l'élargissement des rôles et des responsabilités de l'OACI prescrits par les États membres dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée de l'OACI, tout en notant que plusieurs États membres appliquent des politiques nationales qui ne prévoient pas d'augmentation des contributions statutaires aux organisations internationales, et demande donc que l'on étudie des solutions originales et novatrices

afin d’offrir la souplesse nécessaire pour soutenir l’Organisation, tout en réalisant de nouveaux gains d’efficacité ;

- c) demande au Secrétariat d’élaborer un document de synthèse de haut niveau décrivant les incidences et les besoins de financement supplémentaires, tout en poursuivant les discussions avec les représentants du Conseil sur la question, en vue d’affiner le projet de budget et d’en faciliter l’examen ultérieur par le Conseil ;
- d) décide de poursuivre ses délibérations sur le projet de budget ordinaire 2026-2027-2028 lors d’une séance ultérieure de la 234^e session en cours, y compris sur la base du document de synthèse de haut niveau susmentionné.

— FIN —